

FICHE DE RENSEIGNEMENTS
pour le portail de réservation en ligne
de la restauration scolaire

Une nouvelle procédure de gestion de la restauration scolaire va permettre aux parents de réserver les repas de leur enfant via un portail internet de réservation, accessible en ligne à compter du lundi 4 novembre 2019.

En attendant, il convient de retourner dans les meilleurs délais le présent formulaire recto/verso à l'enseignant de votre enfant (un formulaire pour chaque enfant).

Un guide méthodologique pour l'utilisation du portail vous a été transmis avec cette fiche. Il vous est demandé de le lire et de le conserver précieusement jusqu'à la réception du lien de connexion sur votre boîte mail.

Un login sous forme d'adresse mail est nécessaire pour accéder au portail de réservation. C'est pourquoi, afin de permettre la configuration par les services de la commune, il vous est demandé de renseigner ci-dessous les informations suivantes :

PRENOM DE L'ENFANT :

NOM DE L'ENFANT :

DATE DE NAISSANCE :/...../..... à (Dpt.....)

ECOLE : (à entourer) Henri COUSIN René FLAMENT St Paul St Joseph

CLASSE DE : M. OU Mme Niveau :

PARENTS :

PARENT 1 : NOM : PRENOM :

PARENT 2 : NOM : PRENOM :

TELEPHONE 1 :/...../...../...../..... TELEPHONE 2 :/...../...../...../.....

ADRESSE POSTALE : VILLE : CP :

ADRESSE MAIL DES PARENTS (Indiquez votre adresse mail de façon lisible) :

Pour les parents exerçant une garde alternée, il est possible de configurer un accès au compte pour chaque parent ce qui nécessitera deux adresses mail. Pour ce faire, retournez la fiche dûment remplie, et prenez contact avec la mairie (03.21.61.30.10) ou transmettez les informations particulières par mail : cantine@ville-lestrem.fr



L'accès au portail de réservation permettra à chaque famille de réserver les repas de son/ses enfant(s) au restaurant municipal durant les périodes scolaires. La réservation peut s'effectuer pour l'année, pour le mois, pour la semaine et jusqu'au jour même avant 9h.

- En cas d'absence de votre enfant, veuillez à supprimer la réservation jusqu'au jour-même avant 9h sous peine de facturation du repas.
- En cas de présence sans réservation, le coût du repas vous sera facturé avec un tarif majoré.

La commune vous propose dès maintenant de configurer par défaut la périodicité de réservation des repas.

COCHEZ la case correspondante à votre situation :

Si votre enfant ne mange jamais au restaurant ou de façon ponctuelle, il vous appartiendra de réserver le repas quand nécessaire.

OU

Si votre enfant mange de façon régulière :

Mettez une croix les jours de présence de votre enfant au restaurant

LUNDI	MARDI		JEUDI	VENDREDI

Les familles pourront intervenir à tout moment sur le portail pour ajouter ou supprimer une réservation dès la création de leur compte sur le portail city enfance

Attention

Si vous ne retournez pas cette feuille, votre enfant sera inscrit comme demi-pensionnaire et vous ne pourrez pas bénéficier des codes d'accès au portail de réservation.